

Alexandre THIEC
Direction HSE / Environnement
Naval Group – Site de Lorient
Avenue de Choiseul - CS 80001
56311 Lorient Cedex
Tel : 02 97 12 56 73
@ : alexandre.thiec@naval-group.com

Monsieur le Préfet du Morbihan
DDTM 56
Service Eau, Nature et Biodiversité
Unité Nature, Forêt, Chasse
1, Allée du Général Le Troadec
BP 520
56019 Vannes Cedex

Lettre recommandée avec accusé de réception
N°2C 125 972 1047 2

Lorient, le Mardi 15 Février 2022

Réf. : DIN\BS\HSE-22-00021

Objet : Demande de dérogation au titre des arrêtés du 19 Février 2007 et du 19 Décembre 2014 dans le cadre du dispositif de contrôle de la population de goélands en milieu urbain sur la commune de Lanester (emprise Naval Group)

Monsieur le Préfet,

En raison de sa localisation au sein de la Rade de Lorient qui constitue la plus grande colonie de reproduction de goélands nicheurs en France, le site Naval Group de Lorient compte d'importantes populations de goélands argentés dont la présence n'est pas sans conséquence pour la salubrité du site et la sécurité des travailleurs. En effet, ces populations conséquentes impliquent de nombreux désagréments : difficultés d'accès sur les toitures des bâtiments du site (agression des intervenants et risque de chute de hauteur), dégradation des toitures (apport de déchets, bouchage des chéneaux, détérioration de l'étanchéité, risque de chute d'objets de hauteur, etc). La dégradation des toitures peut générer des fuites pouvant altérer les outils de production. Par ailleurs, nous comptons chaque année plusieurs cas de réactions hostiles de goélands envers les travailleurs du site.

A ce titre, le site Naval Group de Lorient s'associe depuis plusieurs années aux services de la Ville de Lorient afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des opérations de stérilisation au niveau des populations de goélands présentes en rive Droite (emprise Lorient). Ainsi, le site dispose actuellement d'un arrêté préfectoral en date du 7 Avril 2020 portant autorisation de dérogation aux dispositions de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement dans le cadre du dispositif de contrôle de la population de goélands argentés. De même, un arrêté préfectoral en date du 23 Avril 2021 a été accordé à Naval Group afin que soient engagées pour la première fois des actions de stérilisation des œufs de goélands argentés sur l'emprise « Lanester » du site. Cette dérogation avait été délivrée pour l'année 2021.

Pour rappel, voici quelques éléments portés à votre connaissance en 2021 et que nous avons actualisé en ce début d'année 2022 :

1). Motif de la dérogation

En matière de sécurité au travail, il convient de noter que, sur les 6 dernières années, 11 situations d'attaque de collaborateurs par des goélands ont été comptabilisées dont certaines ont conduit à des blessures de collaborateurs. Par ailleurs, la période de nidification implique la consignation de voies de circulation pour isoler les goélands vis-à-vis des déplacements de piétons ; ces consignations impliquent une augmentation des risques liés aux déplacements et circulations sur le site pour nos collaborateurs (déplacements qui représentent la principale source d'accidents sur le site). Enfin, nous notons chaque année des difficultés avérées d'accès sur les toitures des bâtiments du site (agression des intervenants et risque de chute de hauteur).

© Naval Group SA All rights reserved 2022.

Both the content and the form of this document/software are the property of Naval Group SA and/or of third party. It is formally prohibited to use, copy, modify, translate, disclose or perform all or part of this document/software without obtaining Naval Group SA's prior written consent or authorisation. Any such unauthorised use, copying, modification, translation, disclosure or performance by any means whatsoever shall constitute an infringement punishable by criminal or civil law and, more generally, a breach of Naval Group SA's rights.

Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay - 75015 Paris - Tél. : +33 (0)1 40 59 50 00 - www.naval-group.com
Naval Group - SA au capital de 563 000 000 euros - RCS Paris 441 133 808 - SIRET 441 133 808 00135 - APE 3011 Z

En matière de salubrité du site et d'impact sur l'activité, il convient de noter que nous constatons annuellement des dégradations des toitures et de leur étanchéité (rappel : surfaces étendues des toitures : 21 850 m² (hors Petite Base et bungalows) / longueur des chéneaux : 7 383 m) générant des travaux de réfection et de nettoyage évalués à 15 k€/an en correctif 50 k€/an en préventif. Le volume de déchets apportés par les goélands et évacués chaque année au titre de l'entretien préventif est évalué à 7,5 m³. Enfin, la dégradation des toitures peut générer des fuites pouvant altérer les outils de production dont certains représentent un coût majeur considérant leur caractère stratégique pour la production des navires militaires construits sur le site de Lorient.

L'ensemble de ces éléments permet de qualifier et quantifier l'impact des populations de goélands argentés sur la salubrité du site et la sécurité des travailleurs.

2). Durée de la dérogation

Notre demande de dérogation porte sur les trois prochaines années : 2022, 2023 et 2024.

3). Mesures limitant la nidification et l'accès aux ressources alimentaires

Concernant les mesures limitant l'accès aux ressources alimentaires, le site de Lorient dispose d'une organisation de collecte et de gestion interne des bennes à déchets. La centralisation des bennes collectées dans une zone identifiée, leur gestion quotidienne en garantissant la bonne fermeture de ces dernières et la fréquence élevée de collecte permet de garantir la limitation d'accès aux ressources alimentaires pour les populations de goélands.

Concernant les mesures susceptibles de limiter le phénomène de nidification, les surfaces étendues des toitures existantes sur l'emprise (21 850 m² hors Petite Base et bungalows) ne permettent pas d'envisager des aménagements rendant ces espaces moins attractifs dans des conditions technico-économiques acceptables. Ce type d'aménagement pourra être étudié à la conception lors des futurs projets de construction de bâtiments.

4). Nombre de nids à stériliser demandé

L'inventaire des populations de goélands des secteurs à proximité, réalisé par Bretagne Vivante en 2020, a conduit à la transmission d'un rapport vers les différents acteurs dont Naval Group. Ce rapport fait état pour l'emprise « Lanester » de Naval Group de 66 à 77 couples de goélands nicheurs dont 59 à 62 couples de goélands argentés. Le détail est présenté en page 70 à 72 du rapport fourni en annexe.

Aussi, nous avons identifié la toiture de la « Petite Base » (environ 32 nids soit environ 50% de la population recensée sur l'emprise Lanester) comme zone pouvant jouer le rôle de « secteur refuge ». Cette dernière, située au Sud de l'emprise du site Naval Group, est moins impactante en termes de nuisances sur l'activité du site et la sécurité des travailleurs. In fine, le nombre de nids à stériliser sur l'emprise Lanester serait d'environ 30 nids.

Afin de maintenir une continuité avec l'action engagée sur l'emprise de Lorient, et celle débutée en 2021 sur l'emprise de Lanester, et pour prévenir les dommages aux biens et assurer la protection de la sécurité et de la santé publique sur l'emprise de Lanester, nous sollicitons une autorisation de destruction par stérilisation des œufs de goélands argentés (*Larus argentus*) concernant l'emprise de Lanester pour les années 2022, 2023 et 2024. A ce titre, vous voudrez bien trouver ci-joint les éléments constitutifs du dossier de demande d'autorisation de dérogation dont le formulaire CERFA requis.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

François DEMOULIN
Directeur du site Naval Group de Lorient



Pièces-jointes :

- Formulaire CERFA n°13616*01
- Compte-rendu de la campagne de stérilisation sur la rive Gauche (emprise Lanester) du site Naval Group de l'année 2021 (*Vertica*)
- Rapport de recensement de la population de goélands urbains nicheurs de Lorient Agglomération
- Saison 2020 – Bretagne Vivante-SEPNB – Novembre 2020

Copies sans PJ : DIR – DHSE – DGS – DES